

Les aides de l'ANAH évoluent en 2022

Créée en 1971 en remplacement du Fonds national de l'amélioration de l'habitat, l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) a pour mission de promouvoir la vie des habitants en France. Elle permet aux propriétaires occupants d'obtenir des subventions pour des travaux de rénovation énergétique en échange d'une location à un prix modéré. Les aides ont été repensées en 2022 et le budget a été augmenté.

Des aides réservées aux propriétaires, copropriétés et collectivités

Selon les revenus des propriétaires, qu'ils soient occupants ou non, l'ANAH octroie des fonds pour l'amélioration de l'habitat (plus d'infos sur [upenergie \(https://www.upenergie.com/\)](https://www.upenergie.com/))

L'ANAH oeuvre également auprès des syndicats de copropriété en situation financière précaire et apporte des subventions pour des travaux de rénovation énergétique, comme la réfection des systèmes de ventilation, l'isolation, le remplacement de fenêtres, etc. L'organisme s'appuie aussi sur les collectivités territoriales, ce qui permet l'accueil quotidien de personnes handicapées. Il vient donc en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt pour acheter leur logement (<https://www.gotoinvest.com/>) qu'ils doivent faire chez eux.

Comment faire sa demande de subvention ANAH ?

Il convient de se rendre sur la plateforme ci-dessous, renseigner les informations demandées. Si le client est occupant, il n'a qu'à poursuivre la démarche et transmettre les documents demandés sur internet.

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>
(<https://monprojet.anah.gouv.fr/>)

La prime à l'autoconsommation photovoltaïque

L'autoconsommation photovoltaïque ([beemenergy \(https://beemenergy.fr/\)](https://beemenergy.fr/)) est la consommation de sa propre production d'énergie solaire. Elle permet d'utiliser une énergie non polluante et abondante et de contribuer à la transition énergétique. Les installations de vente en surplus, sont éligibles à une prime à l'investissement en fonction de la puissance de l'installation. Les kits solaire en autoconsommation peuvent aussi se faire financer par l'ANAH (<https://blog.beemenergy.fr/blog/2022/01/05/notre-kit-solaire-eligibile-au-cheque-energie/>)

Se prémunir contre les fraudes

Par téléphone ou à domicile, notez que le service public n'effectue jamais de démarchage.

De fait, ne croyez pas les démarcheurs qui se réclament d'organismes publics.

Découvrez tous nos conseils pour savoir comment agir face au démarchage commercial - <https://france-renov.gouv.fr/fraudes/>